

Commune de Genestelle - Conseil Municipal du vendredi 21 février 2020

Présent(e)s : Robert Thiolliere, Rémy Tastevin, Patrice Duplan, Michel Bernard, Alain Riffard, Christel Berthod (arrivée au point 4)

Absent(e)s : Mathieu Sautel., Marlène Hager,
(quorum 5, présents 6, majorité 4 voix)

Avant que ne débute le Conseil, le maire honore la mémoire de Pierrot Aymard dont les obsèques ont eu lieu cet après midi, pour le temps qu'il a passé au service de la commune. Au nom du Conseil municipal, il présente ses condoléances à sa famille.

- *Désignation secrétaire de séance* : Rémy Tastevin
- *Compte rendu du Conseil du 16 janvier 2020* : pas de remarques, approuvé

1- Adressage : dénomination des voies

Il est rappelé les opérations d'adressage réalisées suite à la délibération du conseil municipal du 13 juin 2017: dénomination des voies et chemins, repérage GPS des débuts et fin de voies, repérage GPS des habitations et numérotation métrique de chacune, transmission de ces données à la base nationale d'adresse gérée par l'IGN (<https://guichet-adresse.ign.fr/>), mise en place des panneaux de dénomination des voies et chemins, distribution des numéros d'habitation et du courrier indiquant les opérations à réaliser par les habitants pour la prise en compte de l'adresse par les divers organismes.

Afin que les nouvelles adresses soient prises en compte pour la distribution du courrier, il est nécessaire que le Conseil municipal approuve la dénomination des voies et la numérotation des maisons.

Le maire précise qu'il y a eu des remarques sur la dénomination de certaines voies. Un changement est toujours possible ultérieurement sur la base nationale d'adresse, mais il faut alors en même temps changer les panneaux et demander aux habitants de reprendre la procédure de modification d'adresse. Il est décidé de valider cette dénomination dans son état actuel.

2- Travaux bâtiments mairie et ancienne école Bise: devis complémentaires, actualisation du coût des travaux et du plan de financement :

Nous avons reçu les devis pour les lots pour lesquels il n'y avait pas eu de réponse lors de la consultation sur achatpublic.com soit les lots électricité, plomberie-sanitaire et carrelages-faïences proches des estimations du maître d'oeuvre, ainsi qu'une proposition pour le lot chauffage suite à la nouvelle configuration des locaux et avec une prestation complémentaire de maîtrise d'oeuvre pour cette partie. Ci après le montant des dépenses et le plan de financement actualisés (pas de réponse à ce jour pour les demandes de subvention DETR et à la Région). Le conseil valide ces derniers devis et approuve le plan de financement mis à jour.

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Maçonnerie (AGD construction)	53 899	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (50% sur maxi 150 000€)	29%	75 000
Platrerie peinture isolation (Tognetty)	51 670	Subvention CD07 sur amélioration thermique bâtiments communaux	4%	9 741

Menuiserie (Menuiserie Ardéchoise)	44 348	Subvention CCBA sur amélioration thermique et accessibilité logements	4%	11 266
Plomberie sanitaire (Spriet)	20 526	Subvention SDE07 CEE (Certificats d'Economie d'Énergie)	4%	10 688
Carrelages faïences (CRG)	17 890	Subvention DETR-DSIL travaux sur bâtiments publics, rénovations thermiques	20%	52 477
Electricité (Bordier)	17 964			
Chauffage logements (Dalkia)	10 206			
Toiture Bise (Roux)	16 404			
MO (2H+G et Eurométré)	28 050	Commune prêt et autofinancement	39%	103 213
MO chauffage (BE Coste)	1 428			
TOTAL	262 385	TOTAL		262 385

3 – Rénovation logement ancienne cure Bise :

Un maître d'oeuvre sensible aux rénovations écologiques du bâti ancien nous a communiqué une proposition pour un coût de 6,7 % sur un montant estimé de travaux de 103 589 €HT soit 6 940 €HT de maîtrise d'oeuvre. Le maire présente au Conseil cet estimatif. Sont compris dans ces travaux le rejointoiement de 312 m² de façades et l'installation d'un chauffage à granulés de bois pour les 2 logements, mais il faut encore ajouter à ce chiffrage le changement des menuiseries et un complément d'isolation en plafond ou combles. Ces derniers éléments ne nous étant pas parvenus pour la réunion du 21 février, il est proposé de reporter ce point de l'ordre du jour.

4 – Approbation des comptes 2019 :

Le maire présente au Conseil un document établi à partir du compte administratif de la commune, qui détaille les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement pour le budget communal et celui du service eau-assainissement, avec les réalisés 2018 et 2019 et les prévisions budgétaires 2019 et 2020. Ci après les résultats globaux

Compte Principal 2019	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	236 839,39 €	340 451,57 €	103 612,18 €
Investissement	234 621,73 €	248 081,44 €	13 459,71 €
Total	471 461,12 €	588 533,01 €	117 071,89 €
Compte Eau Assainissement 2019	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	51 936,66 €	90 013,16 €	38 076,50 €
Investissement	180 896,41 €	188 636,75 €	7 740,34 €
Total	232 833,07 €	278 649,91 €	45 816,84 €

Résultats de clôture	Solde fin 2018	- part affectée À l'investissement (résultat Fonct 2018)	+ résultat 2019	= solde fin 2019
Compte principal	168 051,72 €	-99 171,35 €	117 071,89 €	185 952,26 €
Compte eau assainissement	87 771,48 €	-69 898,20 €	45 816,84 €	63 690,12 €
Total	255 823,20 €	-169 069,55 €	162 888,73 €	249 642,38 €
Compte au trésor fin 2019				194 324,37 €
<i>Différence = à percevoir sur titres 2019 (dont dette St Jo RPI 2018 : 33 939,77 € et factures eau assainissement 2019 non encore réglées – à payer sur mandats 2019 et antérieurs, et retenues de garantie</i>				55 318,01 €

Un extrait du compte de gestion établi par le trésorier est aussi présenté et montre la concordance des principaux chiffres de dépenses, recettes, résultats et soldes finaux. Le Conseil approuve les comptes administratifs établis par la commune et les comptes de gestion établis par la trésorerie, ceci pour le budget communal et le budget du service eau et assainissement. Pour le budget communal, il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 à la section d'investissement 2020. Pour le budget du service eau-assainissement, il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 à la section de fonctionnement 2020.

4 – fixation des différentes participations au budgets commune et eau-assainissement

- *taxes foncière et taxe d'habitation* : il est décidé de maintenir les taux de 2019

	Taux communaux	Produit 2019
TH Taxe d'Habitation	8,72%	31956
TFB Taxe Foncière Bâti	11,60%	27490
TFNB Taxe Foncière Non Bâti	86,49%	10701
TOTAL		70 147

- *loyers* : les loyers d'habitation seront actualisés suivant l'Indice de Revalorisation des Loyers (IRL), le loyer du bail rural suivant l'indice des fermages au 30 octobre 2019.
- *locations de salles* : Il est décidé de revaloriser les tarifs 2019 de location de salle de 20 euros, pour une participation au coût du temps passé par l'employé(e) communal(e) ou une personne extérieure pour la remise et reprise des clés avec état des lieux, les relevés des compteurs d'énergie, le nettoyage complémentaire souvent nécessaire avant une location, le suivi du matériel.

Tarif 2020	Village 1 jour ou week-end	Bise 1 journée	Bise week-end
Associations de la commune	gratuit	gratuit	gratuit
Associations du canton	Gratuit 1 jour/an	Gratuit 1 jour/an	
Habitants de la commune	75 €	105 €	145€
Habitants, Associations hors commune	95 €	135 €	195€
Pour les locations payantes: caution 300€, assurance RC et participation chauffage:	Consommation chauffage : 0,10 € le kwh	Consommation électricité : 0,20 € le kwh	

- *redevances eau et assainissement* : il est décidé de reconduire les tarifs 2019, mais pour les nouveaux raccordements au réseau d'appeler la participation aux frais réels (sauf constitution d'une nouvelle branche de réseau).

Tarifs 2020 Eau secteur Genestelle			Tarifs 2020 Assainissement			
forfait	Prix / m3	Taxe Agence Eau /m3	forfait	Prix / m3	Taxe Agence Eau /m3	forfait Bise (calculé pour 120 m3)
96,00 €	1,00 €	0,27 €	44,00 €	0,55 €	0,15 €	110,00 €
Nouveau raccordement : participation aux frais réels						

5 – Budget 2020 :

Les budgets 2020 communal et eau-assainissement ont été présentés en détail à partir du document commun comptes 2019 et budgets 2020. Un récapitulatif est présenté dans le

document ci après ainsi qu'un récapitulatif des dettes financières au 31/12/2019 et prévisibles au 31/12/2020. Le Conseil approuve ces budgets.

Budget Principal 2020	Dépenses	Recettes	Dont Résultat
Fonctionnement	326 900 €	326 900 €	66 607 €
Investissement	693 713 €	693 713 €	
Total	1 020 613 €	1 020 613 €	
Budget Eau Assainissement 2020			
Fonctionnement	87 158 €	87 158 €	34 628 €
Investissement	116 693 €	116 693 €	
Total	203 851 €	203 851 €	

Remboursement prêts	Montant prêt – taux Montant Participation	Durée	Capital reste dû Au 31/12/2019	Remboursement Capital 2020	Capital restant dû Au 31/12/2020
Commune : logement école	42 000 € / 15 ans / 3,55%	2008 – 2022	12 033,21 €	3 014,92 €	9 018,29 €
SDE07 dissimulation BT Genestelle	12794,21 € sur 15 ans	2010 – 2024	4 264,75 €	852,95 €	3 411,80 €
SDE07 extension BT poste Genestelle	1676,08 € sur 15 ans	2010 – 2024	558,70 €	111,74 €	446,96 €
SDE07 extension BT H2 727 Genestelle	5085,96 € sur 10 ans	2013 – 2022	1 525,80 €	508,60 €	1 017,20 €
SDE07 dissimulation BT Bise	70195,50 € sur 10 ans	2020 – 2030	70 195,50 €	7 019,55 €	63 175,95 €
travaux commune (rénovation bâtiments)	65 000 € / 15 ans (1,2%)	2021 – 2035			65 000,00 €
Total commune			88 577,96 €	11 507,76 €	142 070,20 €
Eau Genestelle	50 000 € / 15 ans / 4,22%	2006 – 2020	4 241,50 €	4 241,50 €	0,00 €
Assainissement Bise	50 000 € / 15 ans / 1,5%	2017 – 2032	42 500,03 €	3 333,32 €	39 166,71 €
Total Eau assainissement			46 741,53 €	7 574,82 €	39 166,71 €
TOTAL dette emprunts			135 319,49 €	19 082,58 €	181 236,91 €

4 . Questions et infos diverses :

- *préparation élections municipales des 15 et 22 mars 2020* : Rémy Tastevin premier adjoint est chargé d'organiser le bureau de vote à la mairie de Genestelle, Patrice Duplan second adjoint celui de l'annexe mairie de Bise.

- *Salle polyvalente de Genestelle* : les travaux sur le logement au dessus ont mis à jour une construction de voûte en brique à l'emplacement vraisemblable d'une ancienne cheminée. Une reprise de cette voûte semble nécessaire, et pour autoriser ces travaux ainsi que pour des raisons de sécurité, la salle n'est plus utilisable par le public, et ceci jusqu'à la fin des travaux en juin ou juillet. Durant cette période, la cantine scolaire est installée au niveau route de Conchis du gîte les Stelle. La commune remercie la direction du Gîte d'avoir répondu favorablement à cette sollicitation. Lors de certains jours pour lesquels la salle ne sera pas disponible, il sera prévu un pique nique à prendre à l'extérieur s'il fait beau, sinon dans les locaux de l'école.

- *Château de Craux* : Suite à rencontre sur site avec la propriétaire du château de Hausegur, celle ci a signalé des brèches sur le bâtiment principal qui pourraient le fragiliser. Un comblement par coulis de mortier de chaux serait nécessaire, un maçon travaillant sur le bâti ancien est consulté.

Concernant la demande de congé sur certains espaces du château et des abords et la contestation au Tribunal Paritaire par la locataire, une rencontre de conciliation le 21 janvier n'a pas abouti et le jugement est prévu le 19 mai 2020 (info oubliée lors de la réunion).

- *Lettres anonymes* : Un certain nombre de courriers anonymes ont été envoyés par la poste relatifs à la décision du maire de se représenter. Un précédent envoi anonyme avait déjà eu lieu il y a quelques années. A voir ce qu'il y a lieu de faire pour mettre un terme à cette pratique malsaine. Il est demandé aux habitants qui auraient reçu ce courrier de le signaler au maire ou au secrétariat de mairie.

La séance est ensuite levée et la parole donnée au public.